

Bac à sable (norme à respecter)

Prévention

• **L'AFNOR dans la norme AFNOR NF S 54-206 d'Avril 1995 préconise** : Une implantation et une conception des bacs à sable qui devront répondre à certains critères précis concernant: la protection contre l'ensoleillement, l'accessibilité, la protection contre les souillures (en utilisant des clôtures entre autres), le drainage, la création de parois évitant la contamination par capillarité, la réalisation d'une notice de maintenance pour chaque bac, la mise à disposition de panneaux d'information sur l'entretien du bac pour les usagers. **Un entretien régulier** : Il faut effectuer le ratissage du sable au moins une fois par jour pour enlever les éventuels corps étrangers, faire le retournement du sable au moins une fois par trimestre, **remplacer ou régénérer au moins une fois par an** de la totalité du sable, effectuer l'examen parasitologique et bactériologique du sable en fonction de la fréquentation, faire un nettoyage des parois et du fond lors de l'enlèvement du sable. Respecter les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les contrôles parasitologiques et bactériologiques évoqués dans la norme d'Avril 1995 ainsi que les seuils à respecter.

Les exigences retenues s'établissent ainsi : Exigences quant aux parasites :

- aucun des trois oeufs d'helminthes suivants ne doit pouvoir être détecté : *Toxascaris leonina*, *Toxocara canis*, *Toxascara cati*.

Les exigences relatives aux bactéries sont :

- les bacs à sable ne doivent pas présenter de concentration en *Escherichia coli* et en streptocoques fécaux supérieurs à 1000 par gramme de sable